

## Pour de vraies réponses à la communauté universitaire

C'est avec sa seule « expérience » comme marge de manœuvre et les hypothétiques ressources d'un grand emprunt aussi médiatique qu'injuste que Valérie Pécresse s'exprimait devant nous hier lors de la séance plénière du CNESER. Selon la ministre, le passage de 60 % d'universités aux Responsabilités et Compétences Elargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010 serait le signe de l'aspiration des universitaires à l'autonomie. Celle-ci a été vivement interpellée par le SNESUP. Cette auto-satisfaction de façade, au lendemain du mouvement exceptionnel qu'ont traversé toutes les universités, masque mal la gêne de la ministre à la veille d'une rentrée qui s'annonce sous haute tension. Qui la ministre cherche-t-elle à convaincre ? Ce soir, le SNESUP, reçu par la ministre, défendra avec force et détermination ses revendications sur le recrutement et le statut des universitaires, les formations, la formation et le recrutement des enseignants, les moyens et les emplois pour le service public, le développement en coopération de la recherche universitaire et des grands organismes, pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Extraits de la [Déclaration commune](#) - CNESER plénier du 15 juillet

(FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNETAP-FSU, CGT, UNSA, CFTC, CESEN Autonomes, SNPDEN, UNEF, FAGE)

### Une rentrée sous haute tension ?

[...] C'est sans ordre du jour et au lendemain du 14 juillet que cette séance a lieu. Les organisations soussignées dénoncent le mépris affiché à l'encontre du CNESER. Vous déniez ainsi son rôle et celui de sa représentation élue, largement attachée au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le mouvement dans les universités et les organismes a permis [...] l'annonce du gel des suppressions d'emplois pour 2010-2011 dans l'enseignement supérieur, puis la recherche. [...] Si le ministère a été contraint de reconnaître l'augmentation des tâches administratives et pédagogiques qui se sont ajoutées aux missions des enseignants chercheurs, rien n'est envisagé pour leur financement et celui de l'application de l'égalité TP=TD à la rentrée, rien n'est annoncé en matière de créations d'emplois pour la prise en compte de ces charges. C'est donc une rentrée difficile dans les établissements qui se prépare. Nous demandons la création d'un collectif budgétaire permettant leur financement et exigeons des mesures sur l'emploi public pour que les établissements puissent assurer leurs missions de service public et que des mesures de résorption de la précarité soient engagées. Au moment où il est question de revenir sur le modèle d'allocation des moyens aux établissements (dit « SYMPA »), nous exigeons un mode de financement à la hauteur des besoins des établissements – et de leurs composantes article L. 713.9 que sont les IUT et les IUFM - et à être associé à la révision du mode d'allocation des moyens.

Alors que ces dernières semaines, les annonces d'augmentation des dépenses obligatoires des étudiants se sont succédées aucune annonce sur l'augmentation des bourses n'est prévue. Pire encore au vu de la situation de crise qui touche particulièrement les étudiants aucune mesure d'urgence n'a été annoncée. [...] La réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur ne semble pas faire partie des « dépenses d'avenir » avancées par le Président de la République le 22 juin devant le congrès. Pourtant, étudier dans de bonnes conditions, sans devoir travailler pour financer ses études, est une des conditions majeures de la réussite dans ses études, il

est donc nécessaire d'annoncer au plus vite une augmentation conséquente des bourses et un élargissement de la période sur laquelle elles sont versées, 10 mois au lieu de 9.

Dans les universités, l'échec dans les premiers cycles universitaires ne trouvera pas de solution sans création d'emplois publics associant enseignement et recherche. En l'absence de recrutement d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS titulaires et de mise en place d'un cadrage national des diplômés l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur ne pourra être atteint.

Alors qu'aucun enseignement n'a été tiré du passage, dans le cadre de l'application de la LRU, aux « Responsabilités et Compétences Elargies » (RCE) des 18 premières universités, il est annoncé d'une part que le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, 33 universités s'ajouteront à cette liste et d'autre part la prochaine dévolution généralisée du patrimoine. Nous dénonçons la précipitation de ce passage encouragée par le gouvernement, souvent effectué sans la large concertation nécessaire des personnels et des étudiants. Nous exigeons un débat sur le bilan et l'avenir des RCE dans un contexte où s'appliquent au 1<sup>er</sup> septembre prochain les textes statutaires des enseignants-chercheurs et où ces nouvelles compétences permettent l'emploi de nombreux non-titulaires.

Concernant la réforme dite de « mastérisation » de la formation et du recrutement des enseignants, il faut une remise à plat complète du dossier en y consacrant le temps nécessaire. [...] Les organisations soussignées rappellent que le CNESER a demandé qu'une commission thématique permanente issue du CNESER et du CSE (dotée du temps et des moyens nécessaires) soit saisie de la question complexe de la formation et du recrutement des maîtres.

**A ce moment de l'année, après un mouvement sans précédent dans toutes les universités, nous appelons le gouvernement à donner de vraies réponses aux revendications de la communauté universitaire pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.**

### Classement des enseignants-chercheurs :

#### Refuser les inversions de carrières (extraits du [communiqué](#))

La promulgation du décret sur le classement des enseignants-chercheurs a apporté sur plusieurs points des améliorations du dispositif de classement demandées depuis plusieurs années par le SNESUP. [...] Cependant, contre l'engagement de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche lors du lancement du plan carrières, aucune disposition transitoire n'a été prévue pour éviter que ce décret aboutisse pour certains collègues à des inversions de carrières. [...] Le SNESUP exige d'urgence des mesures concrètes remédiant à tous les cas avérés d'inversion de

carrière conformément aux engagements ministériels. Elles doivent être à la hauteur des situations difficiles qu'avaient engendrées les dispositions scandaleuses de l'ancien décret. Au-delà de ces questions d'inversions de carrières avérées, le SNESUP rappelle qu'en l'absence d'amélioration des carrières constatée par la grande majorité des universitaires actuellement en poste, la revalorisation très substantielle de tous les enseignants-chercheurs est une nécessité. [...]

***A lire sur le site du SNESUP : [Adresse aux parlementaires](#)***